ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Economie et finances : personnel

Question écrite n° 46010

Texte de la question

M. Jean-Pierre Michel appelle l'attention de M. le ministre delegue au budget sur les mesures de reduction de l'emploi precaire au sein des administrations financieres. Alors qu'en 1996, 400 emplois de categorie C ont permis de reduire la precarite d'un nombre equivalent d'agents, il n'est pas envisage de reconduire ces mesures en 1997. De fait, 627 emplois d'agents precaires sont menaces et une telle orientation induirait un recul social important. Les missions fiscales et foncieres d'assiette, de controle, de contentieux et de recouvrement meritent au contraire d'etre renforcees si l'on veut reellement soutenir les actions de lutte, contre la fraude notamment. Pour repondre aux besoins exprimes, il lui demande de lui preciser les mesures envisagees en 1997 en vue de reduire la precarite des statuts des agents non titulaires.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la politique de reduction des deficits publics conduite par le Gouvernement, la loi de finances pour 1997 a prevu la suppression de 627 emplois d'agents titulaires a la direction generale des impots. La poursuite de l'action de modernisation de cette administration permettra de degager des gains de productivite et de maintenir la qualite du service public fiscal et foncier. En particulier, la reorganisation de la mission de renfort et d'assistance et le regroupement de l'execution de certaines prestations de service permettront de faire porter les reductions d'emplois en priorite sur les structures regionales et de preserver les effectifs des directions departementales ou se situent les enjeux les plus importants pour le Tresor. Dans ce contexte, le budget 1997 ne comporte pas de nouvelle mesure de conversion de credits de personnels auxiliaires en emplois de titulaires a la direction generales des impots.

Données clés

Auteur : M. Michel Jean-Pierre
Circonscription : - RL
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 46010
Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat
Ministère interrogé : budget
Ministère attributaire : budget

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 décembre 1996, page 6397
Réponse publiée le : 24 février 1997, page 944